



Solenn Bougault

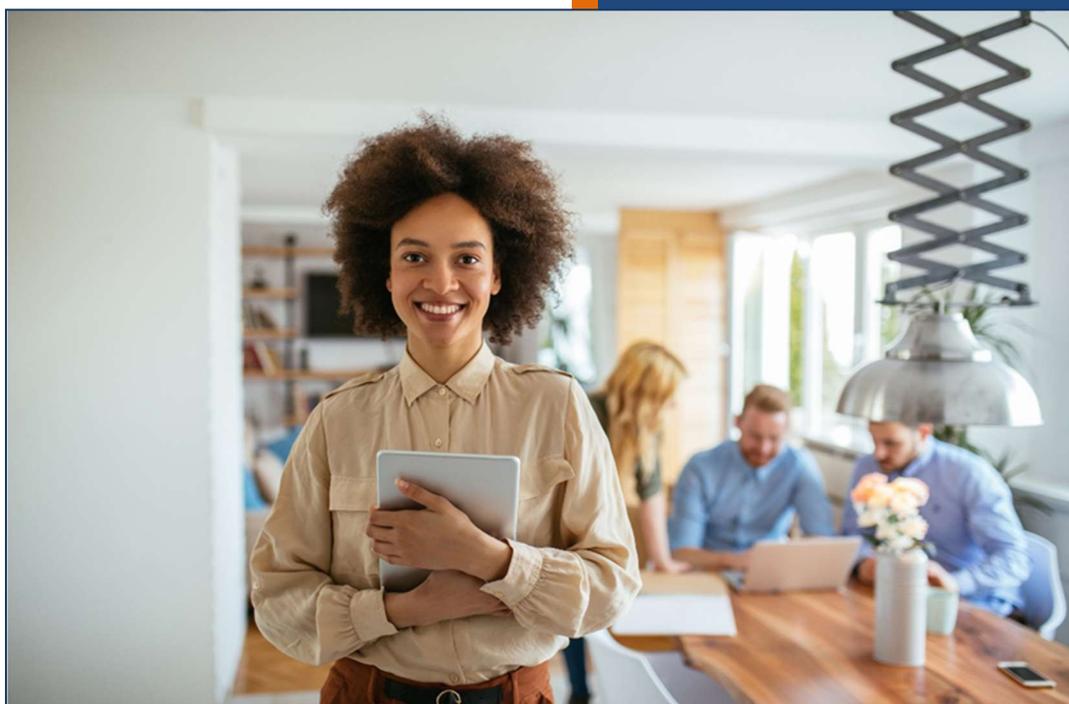
06 30 80 12 51

s.bougault@explorae.fr

www.explorae.fr

Programme de formation « Bilan de compétences »

Donner
de
l'élan
à
sa vie
pro.



31 rue de la gare

22000 Saint-Brieuc

LIV-BC-v0

*La certification a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante :
Bilan de compétences,
Au 15/07/2024.*

Sommaire

1. Les objectifs du bilan de compétences.....	3
2. Les modalités du bilan de compétences.....	3
3. Le contenu du bilan de compétences Explorae.....	5
4. Les moyens pédagogiques et techniques	7
5. Tarif et modalités de financement.....	8
6. Notre engagement qualité	9
7. Notre organisme de formation : Explorae	13



*Le bilan de compétences Explorae :
Re-Donner de l'élan à votre vie professionnelle et personnelle.*

1) Les objectifs du bilan de compétences

Selon l'article L6313-4 du code du travail :

« Les bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article L. 6313-1 ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. »*

(source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037385673/)

Le bilan de compétences est l'occasion de
faire le point sur votre situation professionnelle et personnelle,
réfléchir à vos **besoins**,
à **ce qui fait sens** et vous **motive**.

Il s'agit ensuite d'élaborer un projet d'évolution professionnelle et personnelle qui :

- ✓ vous correspond
- ✓ est réaliste
- ✓ est atteignable

A l'issue du bilan de compétences, vous repartez avec un plan d'action pour les prochaines étapes à suivre afin de mettre en œuvre votre projet.

Il vous appartient alors, et à vous seul, de décider de le mettre en œuvre, et quand le faire.

2) Les modalités du bilan de compétences Explorae

Le bilan de compétences est dédié aux personnes en activité professionnelle, soit :

- Les salarié.e du secteur privé
- Les agents du service public (fonction publique d'Etat, hospitalière, territoriale)
- Les demandeurs d'emploi
- Les travailleurs indépendants



*Le bilan de compétences Explorae :
Re-Donner de l'élan à votre vie professionnelle et personnelle.*

Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests. Dans le cas où le bénéficiaire ne maîtriserait pas parfaitement la langue française, un test de français pourra être proposé de façon à adapter la méthode d'accompagnement et le déroulement de la prestation.

La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan. Le bilan de compétences Explorae se déroule de la manière suivante :

- 20h d'entretien
- 4h de formation à distance asynchrone

La durée totale du bilan de compétences inclut les temps d'entretien (présentiel ou distanciel synchrone) et les temps de travail guidé à l'aide des supports (distanciel asynchrone). Les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes-métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences.

Cette durée d'accompagnement se découpe en deux temps :

<i>Les entretiens</i>	<i>La préparation</i>
10 séances de 2 heures (en présentiel, en visio, ou un mixte des deux) au cours desquels nous explorons ensemble votre personnalité, vos compétences, et les différentes options qui s'offrent à vous.	4 étapes à préparer en amont des séances, à l'aide de documents ressources accessibles sur un espace numérique partagé.

Une trace écrite de votre parcours est élaborée au fur et à mesure des séances.

Cette synthèse finale vous sera remise à la fin de votre bilan.

Elle peut être utile en cas de demande de financement de formation.



*Le bilan de compétences Explorae :
Re-Donner de l'élan à votre vie professionnelle et personnelle.*

3) Le contenu du bilan de compétences Explorae

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires prévues par l'article R.6313-4 du Code du travail.

Phase préliminaire

La phase préliminaire a pour objet les actions suivantes :

- Analyser votre demande et votre besoin du bénéficiaire
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation et à votre besoin
- Définir conjointement la procédure de déroulement du bilan.

Phase d'investigation

La phase d'investigation vous permet :

- Soit de construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Phase de conclusion

La phase de conclusion vous permet, au moyen d'entretiens personnalisés, d'effectuer les actions suivantes :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation de votre ou de vos projets professionnels
- Prévoir les principales étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Cette phase se termine en vous présentant un document de synthèse, établi par l'organisme prestataire. Vous êtes le seul bénéficiaire des résultats détaillés et du document de synthèse.

Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

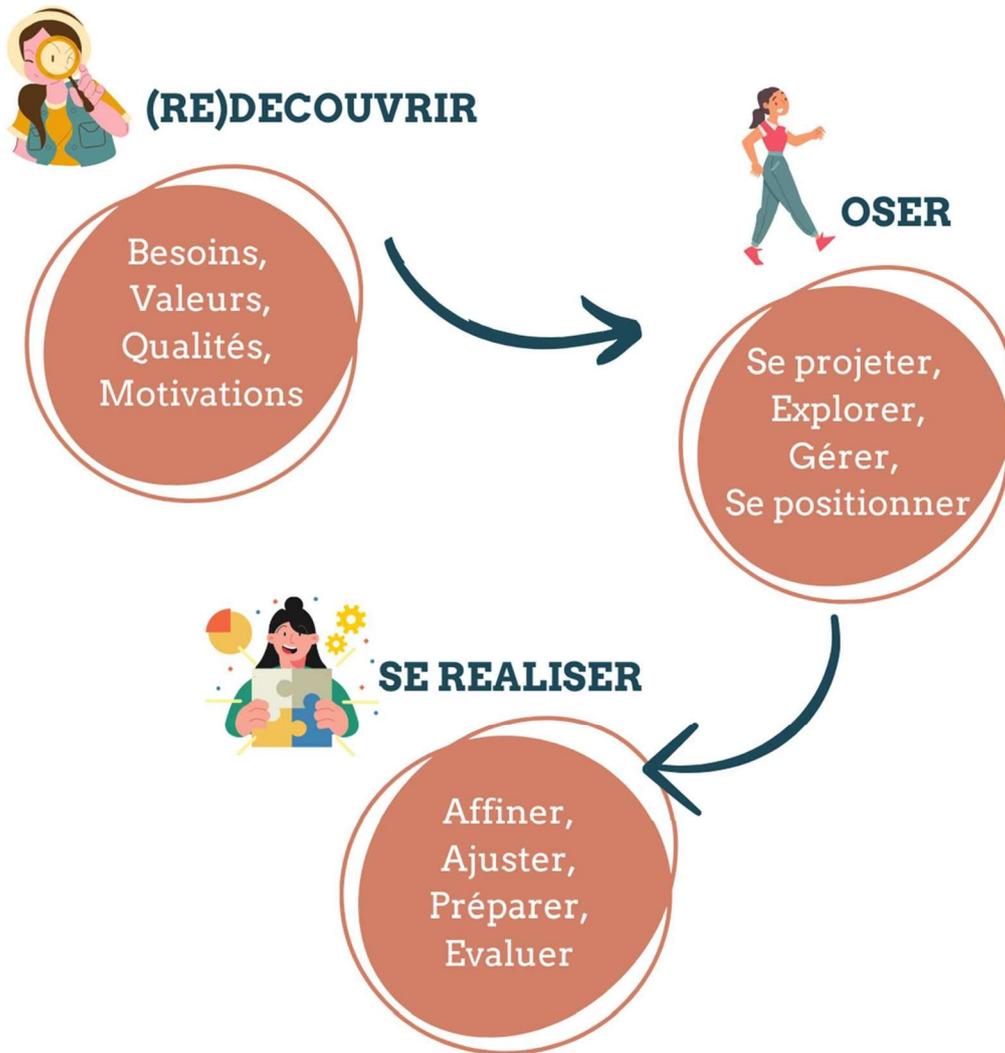
Le prestataire doit conserver pendant **3 ans** le document de synthèse.

Un entretien de suivi (en présentiel ou distanciel) sera proposé au bénéficiaire 6 mois après la fin de l'accompagnement.



*Le bilan de compétences Explorae :
Re-Donner de l'élan à votre vie professionnelle et personnelle.*

La méthode Explorae est construite autour de trois parties :





*Le bilan de compétences Explorae :
Re-Donner de l'élan à votre vie professionnelle et personnelle.*

4) Les moyens pédagogiques et techniques

Au cours du bilan de compétences, divers outils seront utilisés et adaptés selon les besoins du/de la bénéficiaire :

- Questionnaires d'auto-évaluation
- Cartes-outils de connaissance de soi
- Questionnements
- Tests spécialisés : profil professionnel, personnalité,
- Apports de connaissances
- Fiches-métiers

Nous mettons à votre disposition des moyens techniques récents et complets.

Pour les séances en présentiel, vous serez accueillis dans les locaux d'Explorae, disposant :

- D'une salle d'attente
- De toilettes
- D'un bureau individuel

Avec la convocation est joint le plan d'accès à nos locaux.

Pour les formations à distance :

- Utilisation des outils : Zoom ou Teams pour les séances en distanciel
- Mise à disposition de ressources pédagogiques par mail ou par plateforme One drive ou Notion



5) Tarif et modalités de financements

La loi de finances pour 2023 prévoit que le salarié devra participer au coût d'un bilan de compétences effectué dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). Toutefois, la participation financière du salarié ne sera pas due quand l'employeur financera une partie du coût de la formation. Un décret est prévu pour la mise en œuvre de cette mesure. Dans l'attente, les informations présentées sur cette page sont à jour.

Publié au 01/01/2024 ; service-public.fr

➤ **Dans le cadre du CPF :**

Le bilan est financé par l'argent dont vous disposez sur votre CPF. Pour connaître le montant de cette somme, rendez-vous sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation.

Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr.

La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires

Lorsque vous utilisez le CPF pour un bilan réalisé **hors temps de travail**, votre employeur n'a pas à être informé.

Lorsque vous utilisez votre CPF pour un bilan réalisé en **tout ou partie pendant le temps de travail**, vous devez demander l'accord préalable de votre employeur.

A compter de la réception de votre demande, votre employeur dispose d'un délai de 30 jours calendaires pour vous donner sa réponse.

➤ **Dans le cadre du plan de développement des compétences, ou d'un congé de reclassement :**

Le coût du bilan de compétences est à la charge de votre employeur. Un devis vous est alors transmis par voie électronique, qu'il vous appartient d'envoyer à votre employeur. Celui-ci peut prendre en charge tout ou partie du montant de la



*Le bilan de compétences Explorae :
Re-Donner de l'élan à votre vie professionnelle et personnelle.*

formation. En cas de prise en charge partielle, le/la bénéficiaire peut compléter par son CPF.

➤ ***Dans le cadre d'un auto-financement :***

Vous prenez en charge personnellement le coût du bilan de compétences, selon les modalités convenues avec le prestataire.

➤ ***Dans le cadre de France Travail***

Pendant votre période de chômage, que vous soyez indemnisé ou non, vous pouvez demander à votre conseiller France Travail à bénéficier d'un [bilan de compétences](#).

TARIF :

Bilan de compétences Explorae, durée totale de 24h = 1850€ net de taxes

6) Notre engagement qualité

En tant que prestataire d'actions concourant au développement des compétences mentionnées à l'article L. 6313-1, Explorae est certifié **QUALIOPI** en date du 15/07/2024 au titre de la catégorie Bilan de compétences.

Nous nous engageons à ce titre à satisfaire aux 7 critères qualité de la formation professionnelle :

- 1° Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
- 2° L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
- 3° L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
- 4° L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
- 5° La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
- 6° L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
- 7° Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.



Les 8 étapes de notre engagement :

1- CONNAISSANCE DE VOTRE SITUATION, L'EXPRESSION DE VOTRE BESOIN

Nous vous accompagnons dans l'identification et l'expression de votre besoin de formation en portant une attention particulière à votre situation, l'origine de votre demande, vos contraintes, vos moyens, vos freins, votre cadre de référence, les attentes des parties prenantes.

Nous mettons tout en œuvre pour avoir une connaissance fine de votre contexte.

2- VALIDATION DE LA PROPOSITION

Nous communiquons directement avec vous sur la prestation proposée en s'assurant d'une compréhension partagée.

Nous vérifions que les conditions de réussite sont réunies, nous facilitons la finalisation du cahier des charges ou de son équivalent et s'assurons de sa validation.

3- PRÉPARATION

Nous préparons l'action de formation en nous appuyant sur le contenu du parcours présenté.

Nous construisons l'action par étapes progressives en élaborant un plan détaillé et séquencé qui sera communiqué (ou tenu à disposition) aux acteurs concernés..

Nous adaptons la structure, la stratégie, les contenus et les modalités aux activités et situations des stagiaires que nous prenons ainsi en compte pour élaborer des exercices, des cas, des illustrations motivant pour eux.

Nous nous référons à des sources d'experts dans le domaine qui les concerne.

4- RÉALISATION

Nous prenons le temps de nous assurer que l'offre et le plan détaillé sont connus, compris et correspondent aux attentes des participants et acteurs concernés par l'action.

Nous rappelons les engagements de confidentialité et de bienveillance partagée.

La clarification des messages, le recentrage vers les exigences du client, la rigueur de la mise en œuvre nous permettent de mener à bien l'action dans le respect du cahier des charges.

Nous sommes vigilants à la posture d'accompagnement de nos formateurs vers la réussite de l'action.



5- ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Nous prenons toutes les mesures pour s'assurer de la présence du (des) bénéficiaire(s) aux journées de formation et anticipons les éventuelles ruptures de parcours.

Pour cela une convocation est adressée 10 jours avant le 1^{er} jour de formation mentionnant l'intervenant et le contact en cas d'empêchement à se présenter à la formation.

Un plan d'accès est joint à cette convocation pour les formations présentiel inter entreprise.

Pour les formations en distanciel synchrone un lien de connexion est adressé par l'intervenant pour accéder à la visio-conférence. Une assistance technique et pédagogique est disponible tout au long du parcours.

A chaque fin de séance un bilan oral est réalisé avec le bénéficiaire afin de valider l'adéquation du déroulé de la formation aux objectifs opérationnels déterminés. Ce point nous permet de réajuster notre contenu de formation si le besoin s'en fait ressentir

Une feuille d'émargement sera dûment signée par le bénéficiaire et l'intervenant.e pour valider la présence du bénéficiaire.

Nous portons une vigilance particulière à la réussite de nos bénéficiaires dans l'atteinte de leurs objectifs.

Dans le cas où une personne serait en situation de décrochage un rendez-vous individuel sera proposé au bénéficiaire avec l'intervenant.e.

A l'issue de cet échange un rendez-vous avec le responsable de l'organisme pourra aussi être organisé afin d'identifier les freins ou problématiques rencontrées et apporter des solutions constructives.

6- VÉRIFICATION, MESURES

Avant :

- Proposition et réalisation d'un diagnostic, ou demande de communication d'un diagnostic préalable portant sur l'activité, le niveau d'expérience, de difficultés et les attentes des participants

Pendant :

- Vérification régulière du bon avancement de l'action par des exercices pédagogiques

A la fin :

- Retour sur les objectifs de formation, les objectifs pédagogiques



*Le bilan de compétences Explorae :
Re-Donner de l'élan à votre vie professionnelle et personnelle.*

- Évaluations individuelles de satisfaction
- Libre expression
- Incitation des stagiaires à s'engager sur un plan d'action, des objectifs de progrès suite à la formation

Après :

- Retour sur le plan d'action et les objectifs de progrès (lors du rdv de suivi 6 mois après la fin du bilan)
- Échanges, retour d'expérience

7- DÉBRIEFING ET ÉVOLUTIONS POST ACTION

- Point, échange avec la partie concernée
- Analyse de pratique, analyse du déroulement de l'action passée
- Identification des points à améliorer, formalisation sur un compte-rendu ou sur les documents de suivi
- Mise à jour et amélioration pour faire évoluer chaque session, chaque renouvellement d'action ou de projet
- Perfectionnement par des lectures, des échanges avec des professionnels, des formations si nécessaire

8- MAINTENANCE DES COMPÉTENCES

En appartenant à des réseaux professionnels dans le domaine de la formation professionnelle, de la FOAD et du E-learning, nous évoluons dans un contexte qui nous oblige et nous encourage à :

- Suivre l'actualité, organiser notre veille
- Mettre à jour régulièrement nos connaissances
- Confronter et analyser nos pratiques pour les améliorer
- Travailler en partenariat et complémentarité de compétences pour répondre aux exigences du marché.

9- ÉVALUATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION

En début de session une évaluation de positionnement sera proposée au bénéficiaire.

Nous demandons au bénéficiaire de remplir **un questionnaire de satisfaction** sur l'ensemble de la formation.

Un questionnaire d'évaluation à froid des apports de la formation est remis à chaque apprenant deux mois après la fin de formation. Cela nous permet



*Le bilan de compétences Explorae :
Re-Donner de l'élan à votre vie professionnelle et personnelle.*

d'envisager, ensemble, les besoins en formation complémentaires ou supplémentaires.

Une **attestation d'assiduité de fin de formation** est remise à chaque bénéficiaire. Elle indique le niveau d'acquisition des connaissances suite à l'évaluation sommative, si prévue par le programme.

Vous recevez, en fin de formation :

- L'attestation de fin de formation, dans tous les cas
- La copie de la feuille d'émargement, sur demande

Un bilan annuel de la satisfaction des stagiaires est tenu à votre disposition sur demande : **s.bougault@explorae.fr**

7) Notre organisme : Explorae

Solenn Bougault :

- Dirigeante
- Formatrice

Solenn est animée par la **transmission** et la **pédagogie** depuis plus de vingt-cinq ans. C'est d'abord auprès des adolescents et au sein de l'Education Nationale qu'elle anime, organise, transmet, et cherche constamment à renouveler ses méthodes pédagogiques.

En 2018, elle se forme à la pédagogie de la libre motivation au sein de l'Académie des Projets de vie, à Angers.

Inspirée notamment de la pédagogie de projet et de l'approche globale de la personne, il s'agit d'accompagner autrui à identifier et exploiter son **potentiel**, développer sa compétence à faire ses choix en toute **autonomie** et cohérence avec soi-même.

C'est alors que Solenn ose passer à l'action : devenir entrepreneure, pour diffuser ces principes au plus grand nombre. L'accompagnement individuel lui offre l'occasion d'être au plus près des besoins exprimés, et d'exploiter toute sa palette de méthodes et d'outils.

Rapidement, le sens du collectif et de la transmission l'amène à reprendre également des activités pédagogiques de groupes : ateliers pour jeunes et formations pour adultes.



*Le bilan de compétences Explorae :
Re-Donner de l'élan à votre vie professionnelle et personnelle.*

La question de la posture relationnelle pour les professionnels est l'un de ses thèmes de prédilection. Passionnée par de multiples **sujets humanistes**, et insatiable curieuse, elle développe constamment ses connaissances et compétences en neurosciences, pédagogie, psychologie, sociologie.

Sa conviction :

***Les compétences et l'efficacité professionnelles sont
indissociables de la qualité relationnelle
construite avec les autres et avec soi-même.***

Son objectif :

***Faciliter le développement des compétences psycho-sociales (ou Soft Skills),
levier de bonne santé des organisations et de leurs membres.***

Solenn aborde donc ses formations par une posture profondément ouverte, modeste, innovante, conviviale et ancrée.

COORDONNEES DE L'ORGANISME DE FORMATION

Explorae - Solenn Bougault est un organisme de formation enregistré sous le numéro 53220903622, auprès du préfet de la région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le numéro SIREN de l'organisme de formation est 853 583 672 00011. Le siège social est situé 42 rue de la Côte au Roux, 22190 Plérin

Contact :

06 30 80 12 51

s.bougault@explorae.fr

